



Succession de biens et de partage

Par **lou**, le **21/09/2008** à **11:56**

bonjourrnje suis divorcée depuis 1998 nous avons une maison en commun ,mais les partage des biens et de la communauté n'ont jamais été faitrn Par contre mon ex-mari est malade et il ne lui reste que quelques mois à vivre .rnJe voudrais savoir à qui va revenir la maison,car nous avons une fillern Si j'ai une part ou si ça revient tout à ma fille?rn Merci de votre compréhension pour me renseigner le plutôt possiblern cordialementrn lou

Par **citoyenalpha**, le **21/09/2008** à **14:44**

Bonjourrnle jugement de divorce a du prévoir les modalités du divorce. Si le partage des biens acquis pendant la communauté a été prononcé par la juridiction (la maison devant être acquis pendant le mariage) vous avez droit êtes en droit de réclamer la moitié de la valeur de la maison.rnVotre fille obtiendra au décès de votre ex mari de l'autre moitié de la maison.rnRestant à votre disposition.